

Mémoire présenté à :

Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles

M. Gérard Bouchard et M. Charles Taylor,
Coprésidents.

Par

Marcien Bisson

08 Septembre 2007

Courte présentation :

Mon nom est Marcien Bisson et je demeure au

Je suis né en 1938 et ai vécu :

Le cloisonnement entre homme et femme;

J'ai participé comme syndicaliste aux débats :

De 1960 : le grand chambardement

De 1970 : l'intégration socioculturelle et définie en
1981

Et j'ai participé au débat sur la laïcité comme syndicaliste.

J'ai vécu au Yukon, à Toronto, à Ottawa et plusieurs mois à Miami où j'ai vécu avec beaucoup d'immigrants; mais la plus grande partie de ma vie fut vécu au Saguenay.

Pendant 25 ans, je fut un syndicaliste qui travaillait à défendre les travailleurs à la base dans les usines. Bien que j'ai une bonne formation universitaire acquis par les soirs pendant de nombreuses années, je suis avant tout un travailleur et loin d'être un intellectuel, Dieu merci.

Je suis marié depuis 47 ans à Monique Morin et nous avons 3 enfants et 5 petits-enfants.

Je suis CATHOLIQUE pratiquant.

Intérêt pour le sujet :

Je fais partis du peuple fondateur de ce pays. Environ 800 Ancêtres du coté paternel et autant du coté maternel. Onze générations de Bisson, de Tardif, de Pinard, de Bourassa, de Fréchette ... etc.

Les développements de la technologie et des communications font de nous des voisins de l'humanité toute entière. Cette information quasi instantanée nous vient de tous ces Braves de l'Information, les journalistes, qui nous font vivre l'histoire de notre monde comme si nous y étions.

Il est plus facile d'élaborer des théories sur l'égalité des peuples que de les mettre en pratique.

Notre monde a bien changé. Notre société est vraiment une mosaïque où les races s'entremêlent, où les langues se chevauchent et où les cultures tentent de s'adapter.

Mon Intérêt vient donc, du fait, que je vis dans ce monde et il m'affecte.

Mon Intérêt vient aussi du fait, que je trouve que les décisions passées ont été mal appliqué.

Divers :

J'assume seul les remarques et les points de vues ainsi que les recommandations suggérées dans ce mémoire.

Le calendrier de la consultation ne m'a été connu que le 20 août, de sorte que j'ai eut que 3 semaines pour me préparer et l'écrire. Et durant cette période nous avons eut un décès dans la famille.

Les ressources d'un citoyen seul pour préparer un tel mémoire sont restreint.

Mais ma grande expérience de vie, compense pour beaucoup.

« La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles » est bien le titre de votre commission et on s'attendait que nous allions parlé de ça afin de rectifier le tir car il y a là une grande source de mécontentement. Mais vous avez tellement élargi la discussion que vous êtes en train de noyer le poisson.

Mon expérience de vie m'a fait côtoyer beaucoup d'immigrants et je peux dire que plusieurs sont des amours et bien sur qu'ils en existent de dur à cuir et que beaucoup de problèmes sont causés par leur leader ou supposé leader... qui ont vu la porte grande ouverte pour des accommodements raisonnables, étant donné notre laissé allé.

RECOMMANDATIONS :

- 1 – Les produits casher : je propose qu'une loi soit établie afin que toute la population ne soit pas obligé de manger casher comme c'est le cas présentement, et que le prix des produits alimentaires soient ramené à un prix plus bas : page 6
- 2 – La Laïcité : La suprématie de DIEU, selon la Loi, doit être visible partout, et nous devons LUI donner une place prépondérante et l'État doit en tenir compte dans ses décisions : page 7
- 3 – L'accommodation raisonnable ou concerté : Il ne devrait pas en avoir, sauf d'une façon temporaire et possiblement renouvelable : page 8
- 4 – L'immigration : Le taux d'acceptation d'Immigrés devrait être fixé chaque année en fonction du taux de chômage ; Une information juste de qui nous sommes et comment nous vivons doit leur être fournis avant d'être accepté ici : page 14
- 5 – Conclusion : page 15

ESPRIT SAINT ÉCLAIREZ NOUS !

Les produits casher :

Selon le reportage de l'émission JE du 11 mai 2007 sur TVA et LCN par le Reporter Michel Jean:

« une majorité de produits alimentaires que vous trouvez sur les étagères de nombreux commerces portent la certification religieuse juive Casher.

Et l'enquête de JE montre que des centaines d'entreprises québécoises dépensent des millions de dollars pour se conformer aux exigences des rabbins. Et la question se pose : est-ce que c'est le consommateur qui paye en bout de ligne? Le Conseil de la communauté juive de Montréal estime que oui et qu'il s'agit d'un exemple d'accommodement raisonnable... En Europe, la plupart des entreprises ne produisent des aliments casher que pour répondre aux besoins de la communauté juive. On me dit qu'il y a un loi qui le régit pour empêcher de se faire imposer de manger Casher et de le payer pour les juifs. Cela représente plusieurs millions de dollars au Québec et 75% des produit d'épicerie sont maintenant rendu Casher.

Il y a 100,000 juifs au Québec et seulement 35,000 mangent Casher. »

Je peux vous dire qu'un tel état de chose choque et nous nous sentons abusés de notre bonne foi. J'irais même à dire que cela provoque presque de la haine ...

Et d'autres religions vont imposer leur loi, méthode et inspections; on peut penser entre autre, aux Musulmans avec le Hallal (se dit de la viande des animaux qui ont été saignés conformément aux prescriptions coraniques.) Et cela va s'arrêter où? Le Québec doit donner l'exemple et légiférer. Le Canada et les autres devront faire de même.

En terminant une pensée du Judaïsme : Ce que tu trouves répugnant pour toi-même, ne le fais pas aux autres. C'est l'essentiel de la Torah : tout le reste n'est qu'accessoire. (Hillel, Talmud, Shabbat 31a). Dont le Casher est accessoire.

Laïcité :

La loi constitutionnelle de 1982, annexe B, partie 1 est explicite :
« Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent **la suprématie de Dieu...** »

À partir du moment où notre pays reconnaît Dieu et sa suprématie, il est très important que nous reflétons dans la vie de tous les jours. Puisque la constitution le reconnaît, rien ne doit nous empêcher de le reconnaître et l'appliquer publiquement et dans toutes les sphères de notre société. On ne peut donc être une société laïque au sens large. La sphère de l'État et la sphère de la religion sont indépendantes, chacune disposant de son autonomie. Mais l'État ne peut ignorer que la loi et le peuple reconnaissent la suprématie de Dieu et que sur certains sujets la Loi doit tenir compte de la Sagesse et Connaissance de Dieu de nos représentants religieux qui sont les représentants de Dieu. Avec une telle disposition dans la Loi ainsi que le grand nombre de croyants, **il est impensable que nos Institutions deviennent Athées.** Dans votre document de consultation, vous parlez qu'au Québec : des quatre cinquièmes de la population (soit 5,9 millions d'habitants) sont catholiques. Avec la grande sagesse du défunt Pape Jean-Paul 2, nous devons penser chrétiens. Ce qui englobe les Catholiques, les Protestants rattachés à une Église, les Orthodoxes, les Anglicans, et les Chrétiens indépendants. Je ne connais pas les chiffres pour le Québec, mais pour la population mondiale on parle de 1,09 milliard de Catholiques et de 2 milliards de Chrétiens. Donc un homme sur trois est Chrétien. Ces chiffres viennent de la revue Pèlerin de Paris, l'édition spéciale : 50 clés pour comprendre le christianisme. Leur site Internet est www.pelerin.info. La Cour suprême s'en remet à une conception subjective ou personnelle de la religion plutôt qu'à une conception plus doctrinale ou plus objective. Et voilà, selon la Cour, tout le monde est devenu un gourou d'une religion et est plus connaissant et interprète de ces religions en mettant de côté les représentants officiels de ces religions.

Les accommodations raisonnables ou concertés :

Dans votre document de consultation vous dites à la page 27: « Le mode de gestion du vivre-ensemble est fondé sur un idéal général d'harmonisation inter-culturelle... Cette nouvelle vision ou sensibilité fonde le principe des ajustements concertés. On constate qu'elle a fait son chemin progressivement parmi les élites intellectuelles ... »

Je suis content que ce soit vous qui le dites et on pourra pas m'accuser de quoi que ce soit. Les Intellectuelles c'est qui? : ce sont les gens dans leur tour d'ivoire des universités, les avocats et leur pendant les juges. Vous avez bien mis le doigt sur le bobo, le problème vient des Intellectuels qui ont modifié le sens des mots et inventé d'autres mots afin d'arriver à leur opinion. C'est bien connu dans la population, que ces **Intellectuels ont la tête** dans les nuages dans leur tour d'ivoire et sont loin de ce que nous vivons dans la population en générale. Voici un exemple : dans mon dictionnaire Le Petit Larousse Illustré 2000 on retrouve :

Intégration : action d'intégrer qqn ou qqch; fait de s'intégrer.

Intégrer : Faire entrer dans un ensemble plus vaste : incorporer, inclure. **S'intégrer** : S'assimiler à un groupe. La nouvelle venue s'est bien intégrée.

On se sert du dictionnaire pour bien se comprendre et être certain qu'on parle de la même chose.

Le peuple fondateur est devenu la troisième classe dans notre société : les Indiens, les Immigrés, et nous.

La Charte des Droits de la personne, c'est bon pour les criminels, les immigrants, mais pas pour nous, nous on a pas de droits, les autres passent avant nous. Nous avons reçu ces Immigrés avec joie, en se disant qu'on leur donnait la chance d'améliorer leur sort et d'avoir une meilleur vie. Il ne sont pas encore reçu Canadien, qu'ils ont droit à plein d'avantages pécuniaires et légaux. Nous on connaît pas ça avoir des avocats gratuits, alors on se résigne à subir. Il ne faut pas se gêner pour reconnaître que la majorité veut être reconnu et est le cœur de la nation. Nous avons été mis de coté et mis au dernier rang. Nous sommes pourtant le peuple fondateur.

Le document de consultation me donne l'impression d'un traité en faveur des Immigrants pour leur donner plus de droits.

Il me semble que le problème vient peut être de nos dirigeants car la majorité des immigrants ne revendiquent rien, toujours les mêmes, certain juifs et certain musulmans et certains autres Immigrants et non par tout les Immigrants.

voici quelques accommodements, diffusés à tout le monde en parle dimanche le 11 février 2007 :

local pour prière, souccah, port du kirpan, examen et natation à l'abri de regards masculins, congés payés pour motifs religieux, fenêtres givrées au WMCA, femme médecin pour examiner femme musulmane, femme police non acceptée lors d'une intervention impliquant un juif hassidique, SAAQ, agente non accepté pour l'examen de conduite pour un juif hassidique.

Et j'ajoute Burka ou Niqab pour voter ou autre raison. Dans notre pays seul les braqueurs de banque ou de commerce portent l'équivalent. On ne peut plus identifier personne.

Quel manque de respect envers les concitoyens et le pays d'accueil !

Alors pensez à ce dicton: A Rome on vit comme les Romains.

Contrairement à ce que vous dites dans votre document, je ne pense absolument pas que c'est un problème de protection de la langue française qui est régit par ses propres lois. Oui nous sommes profondément attachés à notre identité, nos traditions et notre mémoire. Non, nous ne voulons pas revenir en arrière. J'ai vécu la période où il y avait une école pour les gars et une école pour les filles. Et comment de séquelles cela a-t-il laissé ? Je réagis encore plus à tout ce qui touche la femme. J'ai travaillé dur pour obtenir l'égalité de salaires et de promotions pour les femmes que nous avons obtenus à partir de 1970 dans une grande industrie. Mais cela implique l'égalité dans tout les domaines entre hommes et femmes et les accommodements raisonnables minent tout ce travail.

« La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse » sont responsables de beaucoup de ces problèmes. La loi devrait leur enlever le domaine des accommodements raisonnables car elle fait fausse route en traitant ce sujet comme un discrimination. C'est plutôt une période nécessaire d'adaptation et de vouloir vivre avec nous.

Quand tu t'en viens dans notre pays, c'est parce que tu as des gains, c'est plus avantageux. Mais une fois rendu ici certains immigrants veulent le meilleur des deux pays et nous envoient promener en exigeant de pouvoir faire ce qu'il faisait dans leur pays et que nous avons éliminé ou refusé dans le passé. Quand il est pas content, il peut toujours retourner dans son ancien pays.

Plus il va y avoir d'accommodements raisonnables, plus ça va devenir chaotique ; une loi, un règlement par Ethnie... ouf... on a déjà beaucoup de difficulté à connaître et suivre les lois et ajoutez tout les permissivités différentes par Immigré... Cela devient vite une **TOUR DE BABEL**. Voilà le risque de voir échouer ces projets quand chaque groupe de spécialistes se met à parler le seul jargon de sa discipline et imposer des choses multiples et différentes selon la race, la religion, etc.

La liberté civile, ou liberté est la faculté pour un citoyen de faire tout ce qui n'est pas contraire à la loi **et qui ne nuit pas à autrui**. Voilà une partie du problème, on oublie de regarder si ça nuit à autrui. Exemple : si on permet à un petit groupe de femme d'utiliser une piscine, on enlève des heures où les autres pourraient s'en servir. Une femme se cache le visage ; ça devient dangereux car d'autres s'en serviront pour faire des actes criminels. Cela dépasse nos valeurs.

Je tiens à préciser que mon texte ne fait pas de différence entre accommodements raisonnables, l'ajustement concerté, pratiques d'harmonisation. C'est tout du pareil au même et ça ne devrait pas exister. J'accepterais que cela

arrive, pour une période temporaire d'un an qui pourrait être renouvelé dans le seul but de permettre à l'immigrant de s'habituer à notre mode de vie qui est sûrement différente de celle de son ex-pays.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un problème de religion d'un problème de discrimination pour cause de religion. Il est facile de voir que ces pratiques ne sont pas appliqués par tout les Immigrants en question et même refusé dans d'autre pays ; par exemple la France.

Tout ces accommodements font en sorte de créer des quartiers, exemple Chinois, Italien, etc... Il y aussi des gangs de rues, et des crimes. Les policiers sont arrêtés de faire leur travail en invoquant la discrimination. C'est rendu loin. Plusieurs ont maintenant peur d'aller à Montréal et c'est pas peut dire. Cela va avoir un effet sur l'économie de Montréal.

Je pose une question : L'Immigrant vient-il ici pour nous aider à créer un pays ou profiter de nous. Ici je ne fais pas allusion à l'Indépendance du Québec.

Dans votre document, vous dites « un grand nombre d'entre eux, en arrivant au Québec, subissent les contrecoups d'une déqualification professionnelle. » Vous ne semblez pas savoir que cela existe depuis très longtemps entre les provinces ici même au Canada. Va-t-on favoriser les Immigrants des autres pays au détriment de ceux du même pays? Et je sais de quoi je parles. J'ai eut des amis qui ont vécu avec moi dans d'autres provinces et que leur enfant a

perdu une année scolaire en revenant au Québec. L'enfant s'est découragé et a lâché l'école. C'est un grave problème et s'il y a une solution elle doit s'appliquer pour tous.

Comme vous pouvez voir nous sommes très mécontents des différences accordées aux Immigrants, du favoritisme qu'on leur accorde.

Je dois m'arrêter car je vais excéder le nombre de pages que vous nous demandez de nous astreindre et je risque de me répéter. Mais je termine en disant :

La loi est pour tous et ne doit souffrir aucune exception à la pièce.

Tout cela, je le dit dans le but d'être capable de voir les Immigrants comme des amis comme je le faisais auparavant, avant tout ces débordements de demande d'accommodements. Je ne demande pas mieux que de vivre en paix et d'être heureux et rendre heureux tout ceux qui veulent vivre avec nous.

L'immigration :

À quoi nous sert d'accepter des Immigrés ici, si nous ne pouvons les intégrer en leur donnant des emplois?

À quoi sert d'accepter des Immigrés ici, qui ne savent pas qui nous sommes?

À quoi sert d'accepter des Immigrés ici, qui ne veulent pas nous accepter tel que nous sommes?

À quoi nous sert d'accepter des Immigrés ici, qui veulent tout changer et instaurer le modèle de leur ex-pays qu'ils veulent quitter?

Il faut donc donner aux Immigrés et futur Immigrés, la bonne information sur nos us et coutumes, nos valeurs, etc.

Pour les raisons ci haut mentionnées, le taux d'acceptation d'Immigrés devrait être fixé chaque année en fonction du taux de chômage.

De plus le taux d'acceptation d'Immigrés dans les régions doit être fixé selon la capacité de fournir des emplois. Ici au Saguenay, nos jeunes quittent la région parce qu'il n'y a pas d'emploi. Vous pouvez être certain que les Immigrés sont alors mal vu...

Conclusion :

Les recommandations, les remarques, que je vous ai soumis dans ce mémoire ont pour but de permettre à tout le monde d'être capable de vivre ensemble dans un pays encore tout neuf mais qui a déjà un vécu que nous ne pouvons mettre à la poubelle à cause de nouveaux arrivant.

J'ai rencontré au hasard, beaucoup de gens que je connaissais, dans mes allées et venues des dernières semaines et le sujet des accommodements raisonnables étaient leurs préoccupations et je pense que mon mémoire reflète beaucoup ces discussions.

Nous apprendrons à vivre ensemble, **mais certainement pas par la force**, que ce soit par les tribunaux ou autres.